

## CHARTRE PLATEFORMES – CISA

Les plateformes du site Saint Antoine offrent à la communauté scientifique des prestations de service dans les domaines de l'imagerie et de la cytométrie en flux. Ces prestations de service sont ouvertes aux équipes de recherche ainsi qu'aux industriels suivant la tarification en vigueur.

La prestation implique un engagement entre la plateforme et les utilisateurs, défini comme suit.

### Les plateformes s'engagent à :

- Mettre à disposition des utilisateurs des équipements entretenus, contrôlés et calibrés,
- Réaliser les analyses demandées en faisant au mieux pour respecter les délais fixés,
- Assurer un support au niveau technique et scientifique pendant les horaires d'ouverture des plateformes,
- Assurer une veille technologique pour offrir aux utilisateurs des équipements performants,
- Former les utilisateurs pour les accompagner vers une autonomie partielle ou totale sur les équipements accessibles,
- Etre à l'écoute des utilisateurs et apporter des réponses concrètes à leurs attentes,
- Améliorer en continu la qualité de la prestation de service par la mise en œuvre d'outils de contrôle qualité,
- Mettre à disposition des utilisateurs les tarifs des plateformes.

Les projets concernant du matériel vivant et/ou contenant un pathogène ou OGM à fort risque doivent faire l'objet d'un accord préalable auprès des responsables scientifique et techniques. Si les conditions requises pour les acquisitions et la décontamination dans des conditions de sécurité et d'efficacité ne sont pas rencontrées dans la structure, la demande sera rejetée.

### Les utilisateurs s'engagent à :

- Communiquer toutes les informations sur les échantillons analysés fixés ou non qui présentent des risques potentiels pour les manipulateurs et/ou le matériel,
- Fournir les conditions nécessaires à la décontamination de ce matériel,
- Posséder tous les documents réglementaires qui autorisent l'utilisation de ses échantillons, notamment les agréments OGM ou les autorisations et consentements des patients concernant les prélèvements humains.
- Signaler rapidement aux personnels des plateformes tout dysfonctionnement,
- Signaler aux responsables des plateformes les références des publications incluant des travaux réalisés sur ces plateformes,
- Valoriser et favoriser l'activité des plateformes utilisées en les associant aux publications à des niveaux différents (en fonction de l'investissement du personnel) définis dans le cahier de charge
- Respecter les horaires de réservation,
- Honorer le montant des prestations effectuées,
- Se conformer au cahier des charges des plateformes,
- Respecter les termes de la présente charte.

La reconnaissance d'une plateforme et les moyens spécifiques qui en découlent sont conditionnés par un cahier des charges général qui pourra être précisé selon la thématique de la plateforme.

Les responsables des plateformes se réservent le droit de refuser l'accès à un utilisateur en cas de manquement à la présente charte et/ou au règlement intérieur.